

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 5 avril 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation4 p. (205r, 206v, 207r, 208v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 5 avril 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47381>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 avril 1873](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin prévient Tisserant qu'il lui envoie deux fourneaux Rogeau et non un seul car le premier ne porte pas le nom du fabricant. Sur les émaux utilisés par Rogeau : émaux appliqués par voie humide sur la fonde froide comme on le faisait avant 1852.

Notes Godin mentionne son « brevet » de 1852 : certificat d'addition 12793 du 27 décembre 1852 pour la décoration de meubles et autres objets, en fonte de fer, par l'application d'émaux, de cristaux, et procédés employés dans la décoration de la faïence et de la porcelaine (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1 BB12793 (1), <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 22 décembre 2022).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Dessin](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Rogeau, Joseph-Louis \(1789-18..\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Seullement si je serai en
mesure de vous donner
des renseignements
sur le journeau.

Veuillez agréer
Monsieur, l'assurance
de mes sentiments
désoués

Georges

Guise / Avril 73

Monsieur Cidcerant,

Le lieu d'un fourneau c'est dein
que vous recevez, car j'apprends
aujourd'hui que celui que j'avais demandé
de vous emoyer ne portent pas
le nom de Roogest. on a cru devoir
vous en emoyer un second dont le-
dessus n'est pas émaillé, mais
sur lequel le nom de Roogest de

trouvé. Le motif pour lequel ce dernier n'est pas émaillé c'est parce que l'émail n'a pas de solidité suffisante pour être employé sur le dessus sans être cloisonné, comme je l'ai indiqué dans mon brevet de 1858. Je n'aurai de Progrès sous des émaux appliqués par voie humide et ne pourront être appliqués que sur des surfaces planes.

Bien que le nom de Progrès n'ait pas sur le fourneau dont l'émail est cloisonné, je pense qu'il aurait suffi de nous emoyer

les dessins de Roogat que je vous
remets ci-inclus pour qu'on ne
puis mettre en doute que ce sont
bien là les appareils qui on a
entendu m'opposer aux débats
du procès.

J'espère que vous comprendrez
ainsi, et que vous pourrez faire
comprendre au besoin, que l'émail
de Roogat n'est autre qu'un émail
appliquée par la voie humide sur les
fontes fraîches, comme on le faisait
avant 1818; et que Roogat y a ajouté
depuis le système de classification

207